



Acte rendu exécutoire par

- Télétransmission
en sous-préfecture le :

Date de transmission de l'acte: 15/04/2026

Date de réception de l'AR: 15/04/2026

001-200086411-DE_033_2026-DE

A G E D I

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 20/03/2026**

Délibération n° : DE_033_2026

Nombre de membres : 19

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Le 20/03/2026 à 19 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du conseil de Belmont, commune déléguée de Valromey-sur-Sérén, sous la présidence de Mme Pauline GODET.

Date de convocation : 16/03/2026

Secrétaire de séance : Flavien BORGIS

PRÉSENTS : N. BIDET, A. BOLON, F. BORDET, F BORGIS, D. BONJEAN, E. BRON, E. COUTURIER, M. GERGAUD, L. GRANGER, P. GODET, M. LARIVOIRE, M. LEJEUNE, A. MACE, MF. MARTINOD, C. MOCHON, M. NIOGRET, B. PARIS, H. REYNAUD.

EXCUSÉS : J. PRAS (pouvoir à P. GODET).

OBJET : Désignation des délégués auprès du Syndicat Intercommunale des Eaux du Valromey

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de désigner, parmi les membres du Conseil Municipal, deux délégués titulaires et un délégué suppléant auprès de ce syndicat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Désigne 2 délégués titulaires :
 - André BOLON et Nicole BIDET

et 1 suppléant :

- Fabien BORGIS

Le maire,
Pauline GODET



Fait et délibéré le 20/03/2026
Pour copie conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.